

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de la santé et des services sociaux**

### **Rapport**

Consultations particulières et auditions publiques sur l'étude de la pétition n° 419-20130214 concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance

Procès-verbaux des séances du 15 et 16 avril 2013

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 593-20130423

---

QUÉBEC

## TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE LUNDI 15 AVRIL 2013 .....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX .....	2
AUDITIONS .....	2
MM. Stéphane Doyon et Jean Racine .....	2
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.....	2
Association des propriétaires du Québec .....	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MARDI 16 AVRIL 2013 .....	4
ORGANISATION DES TRAVAUX .....	5
AUDITIONS (suite) .....	5
Fondation Mira.....	5
Association des syndicats de copropriété du Québec.....	6
Office des personnes handicapées du Québec.....	6
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec .....	6
Régie du logement.....	7

## ANNEXES

- I. Ordres du jour
- II. Liste des organismes qui ont été entendus
- III. Liste des mémoires des organismes qui n'ont pas été entendus
- IV. Liste des documents déposés
- V. Séances de travail des 14 mars, 15, 16 et 22 avril 2013
- VI. Rapport

Première séance, le lundi 15 avril 2013

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur l'étude de la pétition n° 419-20130214 concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance (Décision de la Commission le 14 mars 2013)

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président  
M<sup>me</sup> Proulx (Sainte-Rose) vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon)

M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé)

M. Richer (Argenteuil)

M. Roy (Bonaventure)

M<sup>me</sup> Trudel (Charlesbourg) en remplacement de M<sup>me</sup> Daneault (Groulx)

M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux

Témoins (par ordre d'intervention) :

MM. Stéphane Doyon et Jean Racine

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

M. Gaétan Cousineau, président

M. François Larsen, directeur de la recherche, de l'éducation-coopération et des communications

M<sup>e</sup> Bushra Jalabi, conseillère juridique

Association des propriétaires du Québec :

M. Martin A. Messier, président

M<sup>me</sup> Estelle Fabre, directrice adjointe

M<sup>e</sup> Annie Lapointe, notaire

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 01, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

### AUDITIONS

#### MM. Stéphane Doyon et Jean Racine

À 15 h 03, la Commission entend l'exposé de MM. Doyon et Racine.

S'ensuit un échange entre la Commission et les témoins.

À 15 h 43, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

#### Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

À 15 h 44, la Commission entend l'exposé de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 05, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 22 minutes.

#### Association des propriétaires du Québec

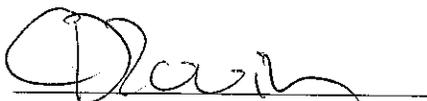
À 17 h 05, la Commission entend l'exposé de l'Association des propriétaires du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 52, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 16 avril 2013, à 10 heures.

Le secrétaire de la Commission,

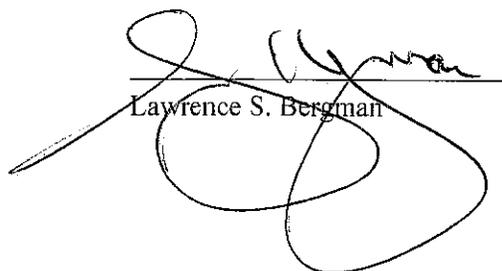
Le président de la Commission,



Cédric Drouin

CD/cv

Québec, le 15 avril 2013



Lawrence S. Bergman

Deuxième séance, le mardi 16 avril 2013

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur l'étude de la pétition n°419-20130214 concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance (Décision de la Commission le 14 mars 2013)

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président  
M<sup>me</sup> Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon)  
M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé)  
M<sup>me</sup> Gadoury-Hamelin (Masson)  
M. Richer (Argenteuil)  
M. Roy (Bonaventure)  
M<sup>me</sup> Trudel (Charlesbourg) en remplacement de M<sup>me</sup> Daneault (Groulx)  
M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux

Autre députée présente :

M<sup>me</sup> Daneault (Groulx), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé et services sociaux

Témoins (par ordre d'intervention) :

Fondation Mira :

M. Noël Champagne

Association des syndicats de copropriété du Québec :

M. Michel G. Charlebois, président  
M<sup>e</sup> Gaétan Mathieu

Office des personnes handicapées du Québec :

M<sup>me</sup> Sylvie Tremblay, directrice générale  
M<sup>me</sup> Anne Hébert, directrice générale adjointe  
M. François Nichols, conseiller juridique

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec :

- M. Richard Lavigne, directeur général
- M<sup>me</sup> Véronique Vézina
- M<sup>me</sup> Julie Montreuil
- M<sup>me</sup> Sylvie Pelletier

Régie du logement :

- M<sup>e</sup> Luc Harvey, président
- M<sup>e</sup> Daniel Laflamme, vice-président aux activités du tribunal
- M<sup>e</sup> Sophie Dorais, conseillère juridique
- M<sup>e</sup> Jennifer Memmi, conseillère juridique

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 05, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

### **AUDITIONS (suite)**

#### Fondation Mira

À 10 h 07, la Commission entend l'exposé de la Fondation Mira.

S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

À 10 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Association des syndicats de copropriété du Québec

À 10 h 50, la Commission entend l'exposé de l'Association des syndicats de copropriété du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 11 h 53, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

---

À 15 h 57, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M<sup>me</sup> Proulx (Sainte-Rose).

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Office des personnes handicapées du Québec

À 15 h 58, la Commission entend l'exposé de l'Office des personnes handicapées du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 16 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec

À 16 h 51, la Commission entend l'exposé de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Daneault (Groulx) de participer à la séance.

L'échange se poursuit.

À 17 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Régie du logement

À 17 h 54, la Commission entend l'exposé de la Régie du logement.

Avec la permission de M<sup>me</sup> la présidente, M. Harvey dépose le document coté CSSS-017 (annexe IV).

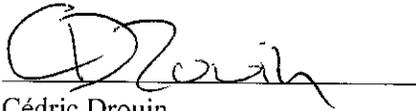
S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

M<sup>me</sup> la présidente dépose le mémoire de la personne qui n'a pas été entendue (annexe III).

À 18 h 47, la Commission suspend ses travaux afin de se réunir en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

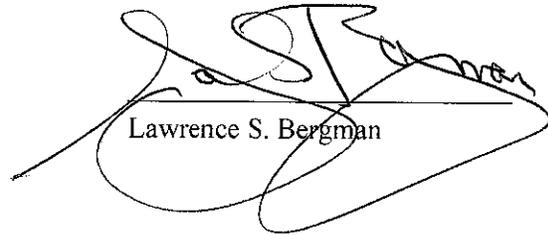
Le président de la Commission,



Cédric Drouin

CD/cv

Québec, le 16 avril 2013



Lawrence S. Bergman

**ANNEXE I**

**Ordres du jour**



COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Étude de la pétition concernant une loi autorisant une personne  
handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance

Le lundi 15 avril 2013

Salle Louis-Joseph-Papineau

**ORDRE DU JOUR**

- 15 h 00 MM. STÉPHANE DOYON ET JEAN RACINE (COOPÉRATIVE DES  
TECHNICIENS AMBULANCIERS DU QUÉBEC) (002M)
- 16 h 00 COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE  
(004M)
- Représentée par : M. Gaétan Cousineau, président  
M. François Larsen, directeur de la recherche, de l'éducation-  
coopération et des communications  
M<sup>c</sup> Bushra Jalabi, conseillère juridique
- 17 h 00 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU QUÉBEC
- Représentée par : M. Martin A. Messier, président  
M<sup>me</sup> Estelle Fabre, directrice adjointe  
M<sup>c</sup> Annie Lapointe, notaire
- 18 h 00 *Ajournement*

CD/cv

Québec, le 12 avril 2013



COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Étude de la pétition concernant une loi autorisant une personne  
handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance

Le mardi 16 avril 2013

Salle Louis-Joseph-Papineau

**ORDRE DU JOUR**

10 h 00

FONDATION MIRA

Représentée par : M. Noël Champagne

11 h 00

ASSOCIATION DES SYNDICATS DE COPROPRIÉTÉ DU QUÉBEC

Représentée par : M. Michel G. Charlebois, président  
M<sup>c</sup> Gaétan Mathieu

12 h 00

*Suspension*

*Après les affaires  
courantes vers :*

15 h 00

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (006M)

Représenté par : M<sup>me</sup> Sylvie Tremblay, directrice générale  
M<sup>me</sup> Anne Hébert, directrice générale adjointe  
M. François Nichols, conseiller juridique

16 h 00

CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES DE PERSONNES HANDICAPÉES DU  
QUÉBEC

Représentée par : M. Richard Lavigne, directeur général  
M<sup>me</sup> Véronique Vézina  
M<sup>me</sup> Julie Montreuil

17 h 00

RÉGIE DU LOGEMENT (001M)

Représentée par : M<sup>e</sup> Luc Harvey, président  
M<sup>e</sup> Daniel Laflamme, vice-président aux activités du tribunal  
M<sup>e</sup> Sophie Dorais, conseillère juridique  
M<sup>e</sup> Jennifer Memmi, conseillère juridique

18 h 00

*Suspension*

CD/cv

Québec, le 15 avril 2013

## **ANNEXE II**

**Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus**

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Association des propriétaires du Québec	003M
Association des syndicats de copropriété du Québec	
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	004M
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec	
M. Stéphane Doyon et M. Jean Racine	002M
Fondation Mira	
Office des personnes handicapées du Québec	006M
Régie du logement	001M

### **ANNEXE III**

**Liste des mémoires des personnes et des organismes  
qui n'ont pas été entendus**

Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

M<sup>me</sup> Nicole Roy

005M

Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec

008M

**ANNEXE IV**

**Liste des documents déposés**

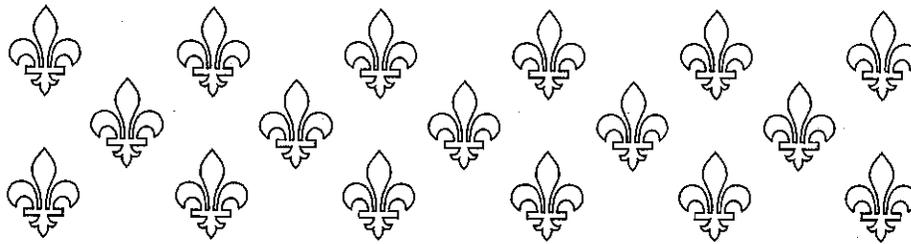
## Liste des documents déposés

Régie du logement. [Cahier des autorités. Étude de la pétition concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance]. 16 avril 2013. Non paginé. Déposé le 16 avril 2013.

CSSS-017

**ANNEXE V**

**Séances de travail du 14 mars, des 15, 16 et 22 avril 2013**



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de la santé et des services sociaux**

### **Procès-verbal**

**de la séance de travail du 14 mars 2013**

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n°419-20130214 concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance

Séance de travail du jeudi 14 mars 2013

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 419-20130214 concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance.

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président  
M<sup>me</sup> Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon)  
M<sup>me</sup> Daneault (Groulx)  
M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé)  
M<sup>me</sup> Gadoury-Hamelin (Masson)  
M. Richer (Argenteuil)  
M. Roy (Bonaventure)  
M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau)

Autre députée présente :

M<sup>me</sup> Trudel (Charlesbourg)

Autres personnes présentes :

M. Michel Hamel, attaché politique, Coalition avenir Québec  
M<sup>me</sup> Natacha Joncas Boudreau, attachée politique, Service de la recherche du Parti libéral  
M<sup>me</sup> Émilie Simard, attachée politique, Service de la recherche du Parti libéral

---

La Commission se réunit à la salle RC. 161 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 16, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Trudel (Charlesbourg), M. Hamel, M<sup>me</sup> Joncas Boudreau et M<sup>me</sup> Simard d'assister à la séance de travail.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n°419-20130214

M. le président explique les principaux articles du règlement concernant les pétitions.

1.1. Présentation de la pétition

M<sup>me</sup> Trudel (Charlesbourg) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe II).

1.2. Discussion sur l'opportunité de se saisir de la pétition

M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n°419-20130214 concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance.

Une discussion s'engage.

La motion est adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Une discussion s'engage sur l'organisation du mandat.

Il est convenu de procéder à des consultations particulières et de confier l'organisation du mandat au comité directeur.

2. Divers

M. le président informe les membres de la Commission que plusieurs pétitions qui concernent la Commission ont été déposées. À cet effet, M. le président invite les membres de la Commission à consulter le site Greffier pour prendre connaissance de celles-ci. M. le président indique également la marche à suivre pour s'en saisir.

M. le président informe la Commission que la première ébauche du rapport de la Commission portant sur l'étude des rapports annuels de gestion des agences de la santé et des services sociaux entendues les 29 et 30 janvier et 20 février 2013 sera bientôt disponible.

Une discussion s'engage.

Il est convenu que le secrétaire transmettra le document par courriel, que les membres de la Commission feront parvenir leurs commentaires au comité directeur au retour de la semaine en circonscription du mois d'avril et qu'une séance de travail aura lieu pour discuter de la deuxième ébauche du rapport.

M. le président informe la Commission que le comité directeur travaille présentement à l'organisation du mandat sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac.

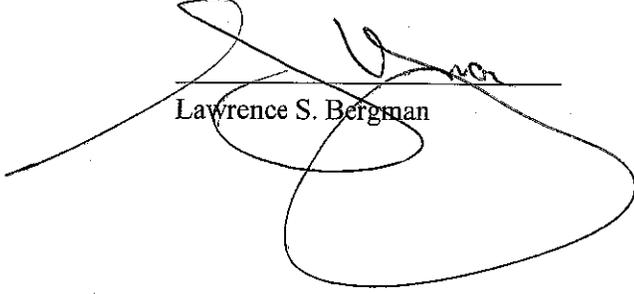
À 13 h 52, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Cédric Drouin



Lawrence S. Bergman

CD/cv

Québec, le 14 mars 2013

**ANNEXE I**

**Ordre du jour**



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de la santé et des services sociaux

**SÉANCE DE TRAVAIL**

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 419-20130214, déposée par la députée de Charlesbourg, concernant la Loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance

Le jeudi 14 mars 2013

Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

13 h 15 à 14 h 15

*Ordre du jour*

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 419-20130214
  - 1.1. Présentation de la pétition
  - 1.2. Discussion sur l'opportunité de se saisir de la pétition
2. Divers

Québec, le 8 mars 2013

**ANNEXE II**

**Extrait de la pétition**



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 059 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 10 de la Charte québécoise des droits et libertés prévoient qu'une personne atteinte d'un handicap a droit d'utiliser un moyen pour pallier son handicap;

**ATTENDU QUE** la Commission québécoise des droits de la personne a décidé que le choix du moyen pour pallier un handicap n'appartient qu'à la personne ayant le handicap et seulement à cette personne;

**ATTENDU QU'**au Québec, contrairement à plusieurs autres provinces canadiennes, il n'existe aucune loi qui autorise une personne atteinte d'un handicap d'être accompagnée de son chien d'assistance dans son lieu d'habitation, que ce lieu soit une unité de condominium ou un logement locatif;

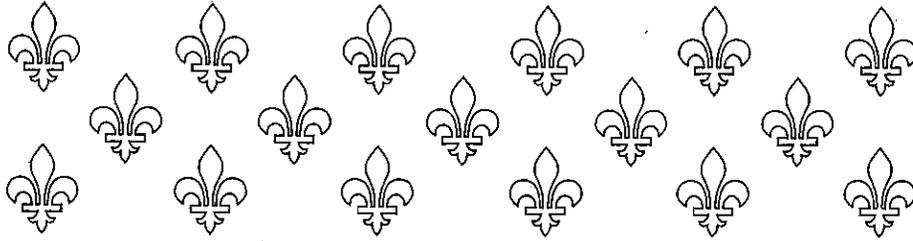
**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale du Québec d'adopter une loi qui autorise une personne atteinte d'un handicap d'être accompagnée de son chien d'assistance non seulement dans un endroit public mais aussi dans son lieu d'habitation, que ce lieu soit une unité de condominium ou un logement locatif.

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

Denise Trudel  
Denise Trudel, députée de Charlesbourg

12 février 2013  
Date de signature de l'extrait



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de la santé et des services sociaux**

### **Procès-verbal**

**de la séance de travail du lundi 15 avril 2013**

Préparation des auditions sur l'étude de la pétition n° 419-20130214 concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance

---

**QUÉBEC**

Séance de travail du 15 avril 2013

Objet : Préparation des auditions sur l'étude de la pétition n° 419-20130214 concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président  
M<sup>me</sup> Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon)  
M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé)  
M. Richer (Argenteuil)  
M. Roy (Bonaventure)  
M<sup>me</sup> Trudel (Charlesbourg) en remplacement de M<sup>me</sup> Daneault (Groulx)  
M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau)

Autres personnes présentes :

M. Michel Hamel, attaché politique, Coalition avenir Québec  
M<sup>me</sup> Natacha Joncas Boudreau, attachée politique, Service de la recherche et des communications, Parti libéral  
M<sup>me</sup> Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
M. Pierre Skilling, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 05, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à M. Hamel et M<sup>me</sup> Joncas Boudreau d'assister à la séance de travail.

M. le président invite M<sup>me</sup> Morin à faire sa présentation.

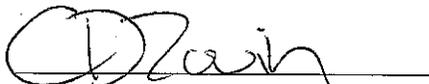
M<sup>me</sup> Morin présente le document de soutien préparé pour l'étude de la pétition, résume les mémoires et répond aux questions des membres de la Commission.

Une discussion s'engage.

À 14 h 51, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants afin de procéder aux auditions.

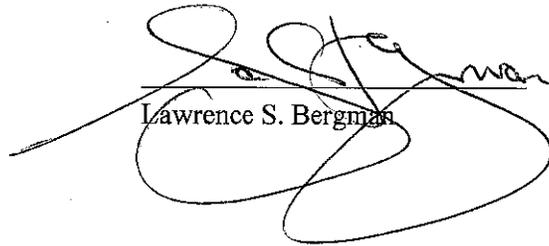
Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Cédric Drouin

CD/cv



Lawrence S. Bergman

Québec, le 15 avril 2013

**ANNEXE I**

**Ordre du jour**



QUARANTIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

**Commission de la santé et des services sociaux**

SÉANCE DE TRAVAIL

Le lundi 15 avril 2013

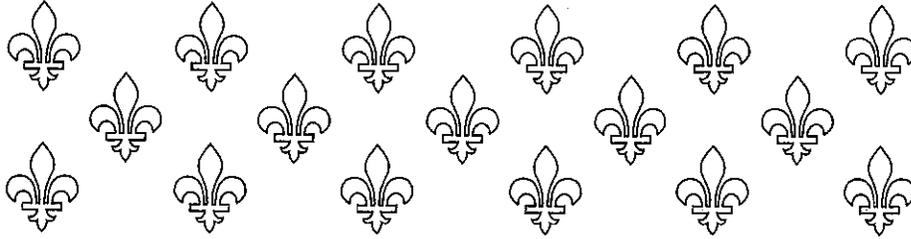
Salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement

14 heures à 15 heures

**ORDRE DU JOUR**

1. Préparer les auditions dans le cadre de l'étude de la pétition n° 419-20130214 concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance
2. *Suspension*

Le 12 avril 2013



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de la santé et des services sociaux**

### **Procès-verbal**

**de la séance de travail du mardi 16 avril 2013**

Discussion sur les observations, conclusions et recommandations, s'il y a lieu, à la suite de l'étude de la pétition n° 419-20130214 concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance

---

**QUÉBEC**

Séance de travail du mardi 16 avril 2013

Objet : Discussion sur les observations, conclusions et recommandations, s'il y a lieu, à la suite de l'étude de la pétition n° 419-20130214 concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président  
M<sup>me</sup> Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon)  
M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé)  
M<sup>me</sup> Gadoury-Hamelin (Masson)  
M. Richer (Argenteuil)  
M. Roy (Bonaventure)  
M<sup>me</sup> Trudel (Charlesbourg) en remplacement de M<sup>me</sup> Daneault (Groulx)  
M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau)

Autre députée présente :

M<sup>me</sup> Daneault (Groulx)

Autres personnes présentes :

M<sup>me</sup> Marie-Joëlle Carbonneau, attachée politique, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse  
M. Michel Hamel, attachée politique, Coalition avenir Québec  
M<sup>me</sup> Natacha Joncas Boudreau, attachée politique, Service de la recherche et des communications, Parti libéral  
M<sup>me</sup> Nadine Koussa, conseillère politique, ministre de la Justice  
M<sup>me</sup> Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
M. Pierre Skilling, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 58, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Daneault (Groulx) de participer à la séance.

Il est convenu de permettre à M<sup>mes</sup> Carbonneau, Joncas Boudreau, Koussa et M. Hamel d'assister à la séance de travail.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Une discussion s'engage afin de déterminer la date à laquelle aura lieu la prochaine séance de travail visant à statuer sur les observations, conclusions et recommandations de la Commission.

Il est convenu de tenir une séance de travail lundi le 22 avril 2013 de 18 heures à 18 heures 45.

Après discussion, il est convenu de conclure que la Charte des droits et libertés de la personne est suffisante et qu'il n'y a pas lieu de légiférer en la matière.

Après discussion, il est convenu de recommander qu'une campagne de sensibilisation soit faite auprès de certains organismes et personnes à l'égard des droits et libertés des personnes utilisant un chien d'assistance ou un chien guide.

Après discussion, il est convenu de souligner en terme d'observations les cinq critères retenus par les tribunaux pour reconnaître les chiens guides et les chiens d'assistance:

- l'entraînement reçu par le chien auprès d'un organisme spécialisé, tel que la Fondation Mira;
- la valeur monétaire du chien;
- les effets bénéfiques de l'utilisation d'un chien d'assistance (amélioration de la qualité de vie et maintien de l'équilibre psychologique);

- l'autonomie qu'acquiert la personne handicapée lorsque accompagnée d'un chien d'assistance;
- le respect de la dignité humaine de la personne handicapée.

Il est convenu que les recherchistes prépareront un document contenant les observations, conclusions et recommandations des membres et qu'il sera transmis par courriel afin que les membres puissent en faire la lecture.

Il est convenu que les membres statueront sur les observations, conclusions et recommandations lors de la séance de travail du 22 avril 2013.

À 19 h 29, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 17 avril 2013.

Le secrétaire de la Commission,

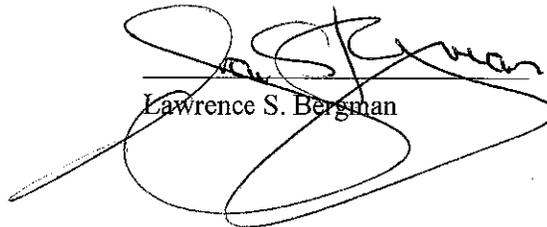
Le président de la Commission,



Cédric Drouin

CD/cv

Québec, le 16 avril 2013



Lawrence S. Bergman

**ANNEXE I**

**Ordre du jour**



QUARANTIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

**Commission de la santé et des services sociaux**

SÉANCE DE TRAVAIL

Le mardi 16 avril 2013

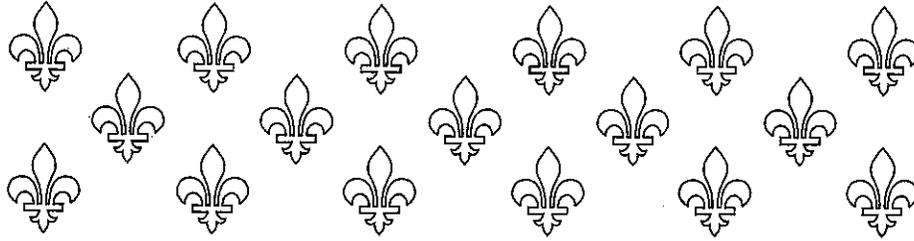
Salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement

18 heures à 19 heures

**ORDRE DU JOUR**

1. Statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'étude de la pétition n° 419-20130214 concernant une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance
2. Divers (au besoin)

Le 12 avril 2013



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de la santé et des services sociaux**

### **Procès-verbal**

**de la séance de travail du lundi 22 avril 2013**

Discussion sur le rapport de la Commission concernant l'étude de la pétition portant sur une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance

---

QUÉBEC

Séance de travail du lundi 22 avril 2013

Objet : Discussion sur le rapport de la Commission concernant l'étude de la pétition portant sur une loi autorisant une personne handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président  
M<sup>me</sup> Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M. Bolduc (Jean-Talon)  
M<sup>me</sup> Gadoury-Hamelin (Masson)  
M. Richer (Argenteuil)  
M<sup>me</sup> Trudel (Charlesbourg) en remplacement de M<sup>me</sup> Daneault (Groulx)  
M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau)

Autres personnes présentes :

M. Michel Hamel, attachée politique, Coalition avenir Québec  
M<sup>me</sup> Natacha Joncas Boudreau, attachée politique, Service de la recherche et des communications, Parti libéral du Québec  
M<sup>me</sup> Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
M. Pierre Skilling, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 10, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Joncas Boudreau et M. Hamel d'assister à la séance de travail.

M. le président invite M<sup>me</sup> Morin à faire sa présentation.

M<sup>me</sup> Morin résume le mémoire du Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec et répond aux questions des membres de la Commission.

M<sup>me</sup> Morin présente la section du rapport contenant les observations, conclusions et la recommandation.

Après discussion, il est convenu :

- d'ajouter les articles 12 et 13 de la Charte des droits et libertés de la personne dans la section Mise en contexte;
- de retirer le dernier paragraphe de la section Observations;
- de retirer le premier paragraphe de la section Conclusions;
- d'ajouter l'article 53 de la Charte des droits et libertés de la personne dans la section Conclusions;
- de remplacer les mots «D'une part» par «En conséquence» et «protège adéquatement» par «contient les dispositions nécessaires» dans le deuxième paragraphe de la section Conclusions.

M<sup>me</sup> Morin donne lecture du document tel que modifié.

Il est convenu que les recherchistes apporteront ces modifications au document.

Après discussion, il est convenu que les recherchistes transmettront la nouvelle version du document au comité directeur et que celui-ci approuvera la version finale avant son dépôt.

À 18 h 50, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 23 avril 2013, à 10 heures.

Le secrétaire de la Commission,

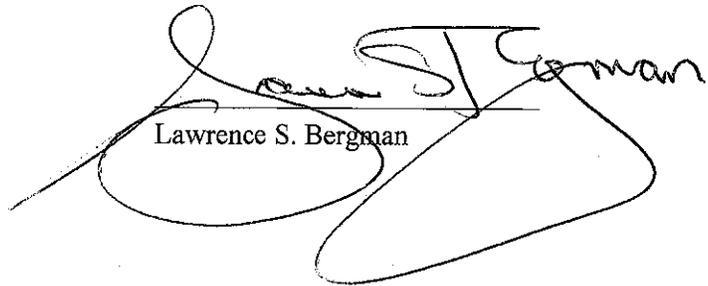
Le président de la Commission,



Cédric Drouin

CD/cv

Québec, le 22 avril 2013



Lawrence S. Bergman

**ANNEXE VI**

**Rapport**



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

*Place aux citoyens*

# LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Étude de la pétition concernant une loi autorisant une personne  
handicapée d'être toujours accompagnée de son chien d'assistance

OBSERVATIONS, CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

AVRIL 2013



DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

[assnat.qc.ca](http://assnat.qc.ca)



Publié par la Direction des travaux parlementaires  
de l'Assemblée nationale du Québec  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la santé et des services sociaux, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Cédric Drouin, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : [csss@assnat.qc.ca](mailto:csss@assnat.qc.ca)

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca).



## **LES MEMBRES ET COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

---

### **Le président**

M. Lawrence S. Bergman (D'Arcy-McGee)

### **La vice-présidente**

M<sup>me</sup> Suzanne Proulx (Sainte-Rose)

### **Les membres et autre député ayant participé**

M. Bolduc (Jean-Talon)

M<sup>me</sup> Daneault (Groulx)

M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé)

M<sup>me</sup> Gadoury-Hamelin (Masson)

M. Richer (Argenteuil)

M. Roy (Bonaventure)

M<sup>me</sup> Trudel (Charlesbourg)

M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau)

### **Secrétaire de la Commission**

M. Cédric Drouin

### **Agents de recherche**

M<sup>me</sup> Mélissa Morin

M. Pierre Skilling

### **Agente de secrétariat**

M<sup>me</sup> Claire Vigneault

En collaboration avec le service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale



## TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte .....	1
Observations .....	1
Conclusions.....	2
Recommandation .....	3
Annexe I : extrait de pétition .....	1
Annexe II : liste des personnes et des organismes entendus.....	2



## **Mise en contexte**

Le 12 février 2013, conformément à l'article 64 du Règlement de l'Assemblée nationale, la pétition n° 419-20130214 a été déposée à l'Assemblée nationale (Annexe I). Les pétitionnaires y demandent l'adoption d'une loi qui autoriserait une personne atteinte d'un handicap d'être accompagnée de son chien d'assistance non seulement dans un endroit public, mais aussi dans son lieu d'habitation, que ce lieu soit une unité de condominium ou un logement locatif.

Le 14 mars 2013, la Commission de la santé et des services sociaux a décidé de se saisir de ladite pétition dans le cadre d'un mandat d'initiative adopté en vertu des articles 64.4, 64.6 et 120 du Règlement de l'Assemblée nationale. La Commission a entendu sept organismes et un groupe de deux citoyens lors d'auditions publiques tenues les 15 et 16 avril 2013 (Annexe II).

Au Québec, il n'existe pas de loi spécifique sur l'utilisation de chiens-guides et de chiens d'assistance par les personnes ayant une déficience visuelle, motrice, cognitive ou auditive. Toutefois, l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne édicte que :

Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction ou préférence fondée sur [...] le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

De même, l'article 12 de la Charte édicte que :

Nul ne peut, par discrimination, refuser de conclure un acte juridique ayant pour objet des biens ou des services ordinairement offerts au public.

Enfin, l'article 13 de la Charte édicte que :

Nul ne peut, dans un acte juridique, stipuler une clause comportant discrimination. Une telle clause est sans effet.

## **Observations**

Lors des auditions, à l'exception de l'Association des syndicats de copropriété du Québec, tous les intervenants entendus ont indiqué que la Charte permettait de protéger le droit des personnes handicapées d'être toujours accompagnées de leur chien-guide ou de leur chien d'assistance, y compris dans leur lieu d'habitation. Pour la grande majorité d'entre eux, la Charte protège adéquatement ce droit et ils

considèrent donc vaine l'adoption d'une nouvelle loi. Pour la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et pour l'Office des personnes handicapées du Québec, l'adoption d'une nouvelle loi visant spécialement les chiens d'assistance comme moyen de pallier un handicap risquerait même de mettre en cause l'interprétation large que reçoit la Charte en sa qualité de loi quasi constitutionnelle.

Seuls MM. Stéphane Doyon et Jean Racine ont soutenu que, bien que la Charte soit censée protéger les personnes handicapées contre toute discrimination liée à l'utilisation d'un moyen pour pallier leur handicap tel un chien-guide ou un chien d'assistance, l'adoption d'une loi spécifique est nécessaire pour garantir la protection de ce droit.

Par ailleurs, l'Association des propriétaires du Québec a ajouté qu'il serait pertinent d'assurer une meilleure compréhension des implications de l'article 10 de la Charte, notamment auprès de ses membres, propriétaires de logements locatifs.

## **Conclusions**

Les membres de la Commission de la santé et des services sociaux rappellent que l'article 53 de la Charte édicte que :

Si un doute surgit dans l'interprétation d'une disposition de la loi, il est tranché dans le sens indiqué par la Charte.

En conséquence, tout comme la majorité des intervenants entendus, les parlementaires estiment que la Charte contient les dispositions nécessaires pour protéger adéquatement les personnes handicapées contre toute discrimination visant le moyen que celles-ci ont choisi pour pallier leur handicap, que ce moyen soit un chien d'assistance, un chien-guide ou toute autre aide technique. De ce fait, les membres de la Commission considèrent qu'il n'est pas utile de légiférer sur cette question.

En revanche, les membres de la Commission constatent, de façon générale :

- Une méconnaissance du fait qu'il appartient à la personne handicapée, et à elle seule, de choisir le moyen qu'elle utilise pour pallier son handicap;
- Une méconnaissance du fait que le chien-guide et le chien d'assistance constituent des moyens de pallier un handicap au sens de l'article 10 de la Charte;
- Une méconnaissance de la différence entre un chien-guide et un chien d'assistance.

En accord avec l'avis de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, les membres de la Commission se rallient aux cinq critères retenus par les tribunaux pour reconnaître les chiens-guides et les chiens d'assistance, soit :

- L'entraînement reçu par le chien auprès d'un organisme spécialisé, tel que la Fondation MIRA;
- La valeur monétaire du chien;
- Les effets bénéfiques de l'utilisation d'un chien d'assistance (amélioration de la qualité de vie et maintien de l'équilibre psychologique);
- L'autonomie qu'acquiert la personne handicapée lorsque accompagnée d'un chien d'assistance;
- Le respect de la dignité humaine de la personne handicapée.

### **Recommandation**

Dans le but de mieux faire connaître le chien-guide et le chien d'assistance comme moyen de pallier un handicap au sens de la Charte et de réduire de la sorte les situations de discrimination envers les personnes handicapées accompagnées d'un tel chien, les membres de la Commission recommandent :

**1. Que soit orchestrée une campagne de sensibilisation et d'information auprès de la population et, plus particulièrement, auprès de groupes ciblés afin que soit mieux connu l'usage des chiens-guides et des chiens d'assistance comme moyen de pallier un handicap au sens de l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne.**

**Une telle campagne permettrait de rappeler qu'aucune distinction, exclusion ou préférence n'est admise dans une situation où une personne handicapée utilise ce moyen pour pallier son handicap, que ce soit dans un endroit public ou dans son lieu d'habitation.**

Pour ladite campagne de sensibilisation et d'information, les membres de la Commission ciblent notamment les groupes suivants :

- Les policiers et les agents de sécurité;
- Les notaires et les avocats;
- Les propriétaires de logements locatifs, les associations de copropriétaires et les syndicats de copropriété;
- Les réseaux de transports publics (autobus, métro, taxis, etc.).

## Annexe I : extrait de pétition



### EXTRAIT DE PÉTITION (Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 059 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 10 de la Charte québécoise des droits et libertés prévoient qu'une personne atteinte d'un handicap a droit d'utiliser un moyen pour pallier son handicap;

ATTENDU QUE la Commission québécoise des droits de la personne a décidé que le choix du moyen pour pallier un handicap n'appartient qu'à la personne ayant le handicap et seulement à cette personne;

ATTENDU QU'au Québec, contrairement à plusieurs autres provinces canadiennes, il n'existe aucune loi qui autorise une personne atteinte d'un handicap d'être accompagnée de son chien d'assistance dans son lieu d'habitation, que ce lieu soit une unité de condominium ou un logement locatif;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale du Québec d'adopter une loi qui autorise une personne atteinte d'un handicap d'être accompagnée de son chien d'assistance non seulement dans un endroit public mais aussi dans son lieu d'habitation, que ce lieu soit une unité de condominium ou un logement locatif.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Denise Trudel  
Denise Trudel, députée de Charlesbourg

12 février 2013  
Date de signature de l'extrait

## ***Annexe II : liste des personnes et des organismes entendus***

### 1. MM. Stéphane Doyon et Jean Racine

### 2. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

- M. Gaétan Cousineau, président
- M. François Larsen, directeur de la recherche, de l'éducation-coopération et des communications
- M<sup>me</sup> Bushra Jalabi, conseillère juridique

### 3. Association des propriétaires du Québec

- M. Martin A. Messier, président
- M<sup>me</sup> Estelle Fabre, directrice adjointe
- M<sup>me</sup> Annie Lapointe, notaire

### 4. Fondation MIRA

- M. Noël Champagne

### 5. Association des syndicats de copropriété du Québec

- M. Michel G. Charlebois, président
- M. Gaétan Mathieu

### 6. Office des personnes handicapées du Québec

- M<sup>me</sup> Sylvie Tremblay, directrice générale
- M<sup>me</sup> Anne Hébert, directrice générale adjointe
- M. François Nichols, conseiller juridique

### 7. Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec

- M. Richard Lavigne, directeur général
- M<sup>me</sup> Véronique Vézina
- M<sup>me</sup> Julie Montreuil
- M<sup>me</sup> Sylvie Pelletier

### 8. Régie du logement

- M. Luc Harvey, président
- M. Daniel Laflamme, vice-président aux activités du tribunal
- M<sup>me</sup> Sophie Dorais, conseillère juridique
- M<sup>me</sup> Jennifer Memmi, conseillère juridique

**Direction des travaux parlementaires**

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3<sup>e</sup> étage, Bureau 3.15  
Québec (Québec) G1A1A3  
Téléphone : 418 643-2722  
Télécopieur : 418 643-0248  
[commissions@assnat.qc.ca](mailto:commissions@assnat.qc.ca)

